



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Localisation

Département : Marne

Commune : Reims

Autres communes :

## R500

Appellation : Hôtel de Ville

## Monument(s)

Appellation : Hôtel de Ville

Protection : classement partiel

Arrêté : classement le 09/03/1922

Étendue de la protection : Façades et couvertures de la façade principale et des pavillons d'angle avec leurs façades en retour, campanile central : classement par arrêté du 9 mars 1922

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.